

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	29

Vote
UNANIMITE
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 27 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 21/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 21/01/2026.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : Mme BERTHE Isabelle, CORMIER Véronique, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MASSE Karine, MIRGAINE Christine, PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre,

Excusés ayant donné procuration : Mmes Cécile CHAUVEAU donne procuration à Laurent HUREAU, Anita HATTON donne procuration à M. Yves-Marie HERVE, Nathalie MORGANT donne procuration à Christine MIRGAINE, MM. Pascal CHAUVEAU donne procuration à Laurent HUREAU, Laurent TAUPIN donne procuration à Alain BRIONNE.

Absentes : Mme Martine RENAUT, Mme Véronique TRAHARD

A été nommé secrétaire : M. Jean-Pierre LEPETIT

DEL2026-004 – Avenant n°4 à la convention de délégation de service public relative à la gestion et à l'animation du secteur Enfance-Jeunesse

Rapporteur : Mme LEBEAU Sonia

Dans le cadre du travail de réflexion sur la mise en adéquation entre les demandes de places ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) et les places proposées, différents scénarii ont été travaillés techniquement. La réflexion s'est portée tant sur les aspects matériels (locaux, RH...) que sur l'intérêt pédagogique.

L'étude a été pilotée par la responsable Vivre-ensemble, Petite enfance – Enfance – Jeunesse. Elle a été réalisée en concertation avec Le Rabelais (directeurs ALSH, coordinatrice enfance, directrice du Centre) et la Commune de Changé (DGS). Ont également été associés les élus de la Commission petite enfance, enfance, jeunesse, la Vice-présidente et la Directrice générale de la Communauté de Communes.

La Commission petite enfance, enfance, jeunesse, les techniciens ainsi que le Conseil d'administration du Centre F. Rabelais ont proposé une évolution de l'organisation, validée par le Bureau communautaire, sur la base des principes suivants :

- Le développement du nombre de places d'accueil de 14 places pour les mercredis-loisirs, sur le site de

Changé dans les locaux du Rabelais à partir du mercredi 05 novembre 2025.

- La réorganisation de l'utilisation des espaces au Rabelais pour accueillir les enfants pendant les mercredis-loisirs (période test-évaluation avec accueil en salles enfance, ex-multi, Grandgousier et salle de spectacle (en moyenne, 1h par jour d'accueil).
- La mise en place d'un transport Challes / Parigné-L'Evêque / Brette-les-Pins / Saint-Mars-d'Outillé qui permet aux enfants d'être répartis en fonction des places disponibles sur les sites de Parigné-L'Evêque et de Saint-Mars-d'Outillé.
- La mise en place d'un relevé mensuel d'informations sur les fréquentations attendues et réelles ainsi que sur l'utilisation des locaux...

Il est par conséquent proposé à l'assemblée d'approuver l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public, permettant de valider ces nouvelles dispositions applicables jusqu'en juillet 2026. Une évaluation sera menée en juin 2026 pour étudier le renouvellement ou non de cet avenant au 1^{er} septembre 2026.

La Commission de délégation de service public a été invitée à formuler un avis sur ce projet d'avenant le 13 janvier 2026.

L'impact financier prévisionnel lié à cette évolution est le suivant :

	Coûts supplémentaires
RH (1 Contrat d'Engagement Educatif CEE Mercredis)	5 000 €
Coût pédagogique	904 €
Transport	6 480 €
+ 14 repas	2 546 €
Total	14 930 €

	Recettes supplémentaires
Participation Familles	7476 €
PSO CAF	2050 €
Total	9 526 €

Compte tenu de ces éléments, le coût supplémentaire net s'élève à 5 404 €. L'objet de l'avenant est par conséquent d'augmenter la compensation de service public versée par la Communauté de communes afin de prendre en charge la différence constatée entre les charges et les recettes supplémentaires.

Le Conseil communautaire est invité à approuver la conclusion de cet avenant.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public réunie le 13 janvier 2026,

- **APPROUVE** l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public relatif à la gestion et à l'animation du secteur enfance-jeunesse.
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Evêque, le 27/01/2026

Le Président,
M. Nicolas ROUANET

Le secrétaire de séance,
M. LEPETIT Jean-Pierre

